

ABONNEMENT.

Sauumur :
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENCES, INDUSTRIE
L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

A PARIS,
Chez M. RICHARD et Co,
Passage des Princes.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Août 1875.

Bulletin politique.

M. le vice-président du conseil vient d'adresser aux préfets une circulaire tendant à en obtenir des renseignements précis sur la composition des conseils généraux.

Cette sollicitude est louable ; mais, s'il faut l'avouer, nous ne comptons guère sur les effets que peut s'en promettre l'optimisme plus ou moins ardent de M. le vice-président du conseil.

Nous savons bien qu'on espère beaucoup du suffrage restreint imaginé pour les élections sénatoriales.

« Hélas ! au moment de la bataille, toutes les bonnes résolutions avortent et le vote ne nous a donné qu'une loi dont les radicaux ont pu feindre de gémir, mais qui les a trop servis pour qu'ils n'aient pas très vite changé ces plaintes hypocrites en des cris de victoire, à coup sûr trop justifiés. »

C'est quelque chose. Nous l'applaudissons sans réserve si, moins occupé de chercher des palliatifs de l'efficacité desquels on peut douter, il songeait davantage à reconnaître le vrai péril pour y apporter, si tard qu'il soit, le vrai remède. AUGUSTE ROUSSEL.

Chronique générale.

Le Moniteur universel tient à n'être pas en retard ; il trace déjà le programme que sui-

vera le ministère à la rentrée du parlement. Tous les ministres sans exception sont d'accord sur deux points : exiger le vote unanime par arrondissement ; attendre le vote définitif de la loi électorale pour fixer la date de la dissolution.

On lit dans le Moniteur universel :

« M. Jules Simon et ses amis occupent, dit-on, les loisirs que leur fait la prorogation, pour préparer entre eux une liste de candidats au Sénat et au Corps législatif. »

« L'ancien ministre de M. Thiers se serait fait adresser par les comités républicains des départements une statistique complète au double point de vue des élections législatives et sénatoriales. »

« Les listes seraient préparées non-seulement en vue d'assurer dans les nouvelles Chambres une majorité républicaine, mais encore en vue de constituer dans l'Assemblée actuelle des éléments suffisants pour renverser le cabinet en faisant entrevoir aux députés, en échange de leur concours, une place sur l'une des deux listes. »

« Mais il serait absolument nécessaire pour les élus de renverser, dès la rentrée, M. le vice-président du conseil, qui leur paraît être un obstacle invincible à l'exécution de ce plan. »

« Les comités radicaux auraient reçu les instructions nécessaires pour compléter cette œuvre, en s'entretenant avec les députés de leurs départements respectifs. »

Le même journal donne un renseignement historique qui a son importance.

Le concours général des lycées et collèges de l'Université, qui clôt chaque année la période des dix mois scolaires, est le résultat d'une fondation de l'abbé Legendre, secrétaire de l'archevêque de Paris, François de Harlay.

Son testament, dont le Moniteur analyse les dispositions, créait des prix pour trois pièces de prose française, trois pièces de vers français, trois odes latines et trois morceaux de musique à la louange de la France et de ses plus grands hommes, le tout choisi au concours. Deux mille livres de rente étaient affectées à ces prix.

La succession fut longtemps en litige, et le Parlement finit par offrir le capital laissé par l'abbé Legendre à l'Université, qui l'accepta et en régla l'emploi.

« Le concours fut établi pour être annuel, et il ne comprit d'abord que les compositions dont voici l'énumération fort simple :

» En rhétorique, quatre prix. Discours latin, discours français, vers latins, version grecque.

» En seconde, trois prix. Thème latin, vers latins, version grecque.

» En troisième, trois prix. Les mêmes.

« Il n'y avait pas de prix d'honneur marqué ; mais le discours latin s'en empara sur-le-champ, le lauréat ayant été renvoyé par honneur, sur l'estrade, au premier président du Parlement, qui le couronna à la place du recteur, et la tradition s'en étant suivie sans relâche.

» De 1747 à 1793, chaque année eut sa distribution des prix du concours général.

En 1793, les lauréats parurent, le lendemain, à la barre de la Convention, qui ordonna que leurs noms seraient proclamés sur tous les théâtres de Paris, le jour de la représentation gratuite donnée pour l'anniversaire du 10 août.

D'autre part, dans un discours prononcé, mercredi, à la distribution des prix aux écoles des Frères d'Angers, Mgr Freppel a rappelé que l'existence même des distributions solennelles, à la fin de l'année scolaire, est due aux Jésuites, qui les ont inaugurées dans leurs collèges d'Italie, en 1574.

Ainsi l'histoire démontre que l'Université a pris au clergé et aux ordres enseignants, tout ce qu'elle a de bon dans sa méthode et dans ses règles.

Voici encore un témoignage public, qui vient s'ajouter à tant d'autres pour constater l'excellence de l'enseignement des Frères.

Une médaille de première classe a été décernée par le jury de l'exposition internationale des sciences géographiques à l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, pour les livres et cartes destinés à l'enseignement de la géographie.

Les journaux danois nous annoncent que M. Reclu, officier de marine français, arrêté à l'île de Wyk, comme espion par les Prussiens, est arrivé sur le territoire danois, après avoir subi une prévention de trois semaines.

Les juges de Flensburg ignorent sans doute que leurs compatriotes ne se mettent jamais en route sans être munis d'une carte spéciale, pour avoir fait subir à notre compatriote trois semaines de prévention comme punition d'avoir été muni d'une carte allemande ?

Un abonné de l'Univers adresse à ce journal, sur la nécessité et le moyen de faire fréquenter les écoles, la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur, Je ne puis me défendre de vous communiquer une idée qui me poursuit depuis quelque temps, à l'égal de l'affection que je porte à l'enfance. »

« A l'école ! à l'école ! c'était, vous le savez, monsieur le rédacteur, naguère encore, le cri universel. Il a fait déjà dépenser quantité d'encre et d'argent. Cependant une foule d'enfants de la classe indigente, dans les villes grandes et petites, s'ils sont inscrits sur les listes scolaires, n'en sont guères plus réguliers. »

« Eh ! qui éloigne donc des classes ces pauvres enfants ? »

« L'exploitation par la mendicité. Or, la mendicité, surtout pour les enfants, c'est (qui n'en convient ?) l'ignorance, la paresse et l'immoralité. »

« Le radicalisme s'est emparé de ce côté vrai de la question pour créer son odieuse formule de l'instruction obligatoire. Vous avez fait, monsieur le rédacteur, bonne justice de cette utopie. Ce serait le gendarme et l'amende, la force et l'impossible. Mais il n'en reste pas moins incontestable que si,

par des moyens honnêtes et d'application facile, nous pouvons procurer aux enfants la salutaire aumône de l'école, le devoir se présentera de pair avec le bienfait. Ces moyens également simples et efficaces, s'ils échappent fatalement des mains de la justice, il me semble les trouver au pouvoir de la charité.

« En effet, que les bureaux de bienfaisance, protecteurs officiels de la classe indigente, veuillent bien dire ce simple mot : « Sont désormais exclues des secours réguliers de la charité publique les familles qui laisseront mendier leurs enfants de 6 à 13 ans », et je suis convaincu qu'une amélioration sensible ne tardera pas à se produire. Quel résultat n'obtiendrait-on pas, si toutes les œuvres de charité venaient à suivre cet exemple ? »

« La sanction que je propose est parfaitement en rapport avec le but à atteindre, et les commissions charitables ont, de leur côté, mille moyens d'être parfaitement renseignées. »

M. le ministre de l'instruction publique a manifesté l'intention de faire substituer, dans tous les lycées, la vareuse à la tunique, pour tous élèves. Si les ressources budgétaires peuvent le permettre, cette modification serait appliquée dès le retour des vacances scolaires.

Le général Cabrera vient d'arriver à Toulouse. Il est accompagné de son état-major, qui se compose de cinq ou six généraux et officiers supérieurs.

On croit que cet homme de guerre espagnol est allé se fixer à Toulouse pour suivre les opérations militaires qui s'exécutent sur la frontière.

Le bruit court dans quelques cercles diplomatiques que M. le comte Apponyi, ambassadeur d'Autriche à Paris, sera probablement remplacé par un diplomate bien connu, M. le comte de Beust.

Le Sérapis, sur lequel le prince de Galles doit s'embarquer au mois d'octobre, pour l'Inde anglaise, est commandé par l'honorable Henry Car Glyn, capitaine de vaisseau. Les principaux arrangements y sont déjà faits. Les appartements personnels du prince sont séparés de ceux de ses officiers par un salon qui sera vraiment splendide. Il sera ventilé par six pankas, — immenses éventails qui seront mis en mouvement au moyen d'un engrenage.

Pour protéger, en outre, les nobles voyageurs contre le soleil brûlant des tropiques, une grande tente couvrira le pont.

Les personnes de la suite du prince sont au nombre de cinquante. Le départ du Sérapis, de Portsmouth, est fixé au 6 octobre.

Il emportera pour neuf mois de vivres, et 25 tonnes de glace. Des orfèvres de Londres, MM. Garrard, doivent fournir pour 250,000 francs d'argenterie et de vaisselle plate.

Quant au portefeuille du prince, n'oubliez pas qu'il contient 2,800,000 francs que le Parlement a votés pour son voyage.

Etranger.

Un orage épouvantable a éclaté le 11 sur Mons et Charleroi. Dans cette dernière localité, la partie basse de la ville a été littéralement inondée. Cinq personnes ont été tuées par la foudre qui, dans les deux villes, est tombée à dix-sept reprises.

On écrit de Berne, le 11 août :

Quelques journaux suisses ont annoncé que des officiers de l'état-major allemand procédaient à une reconnaissance de la frontière occidentale de la Suisse. Cette nouvelle est exacte, mais elle ne doit pas être interprétée dans un sens alarmant. Chaque année, en effet, on peut constater des excursions de ce genre, soit au sud, au nord, à l'est ou à l'ouest. Les officiers allemands font ces reconnaissances en habits civils afin de ne provoquer aucun incident.

Un touriste fort désagréable aux Allemands, M. Tissot, revient du « pays des milliards. » Il parcourait l'Allemagne au moment où toute la presse de l'empire le vouait à l'exécration des nationaux libéraux, et il a dû revenir à la hâte pour éviter des poursuites. Il compte utiliser les nombreux documents qu'il rapporte pour l'édification de tous.

On signale d'Airolo le passage du prince Humbert d'Italie, qui a traversé la montagne du Gothard en calèche découverte à quatre chevaux. Le prince se rend à Milan.

Londres 12 août.

Une dépêche de Rome annonce que le gouvernement français ayant prié le Pape d'autoriser les évêques à introduire dans les prières du rituel le *Domine salvam fac rempublicam*, celui-ci n'aurait autorisé que la formule *Domine salvam fac populum*.

(Corresp. dip. européenne.)

HERZÉGOVINE.

Comme nous l'annoncions dès les premiers jours, l'insurrection de l'Herzégovine est beaucoup plus grave qu'on ne le pensait.

Les dépêches de Constantinople nous disent avec complaisance qu'elle est à sa fin ; mais en même temps on envoie toutes les troupes disponibles. Il en part de Constantinople et de Crète. Les faits démentent donc les nouvelles officielles.

Si la Turquie était victorieuse, comme le dit son gouvernement, elle ne serait pas obligée de mettre sur pied toutes ses forces. Cette fameuse « foudre du Sultan qui était prête à tomber, comme le disait Dervisch-Pacha, sur tous ceux qui oseraient faire la moindre résistance, » n'a encore effrayé personne ; et, à croire les dernières nouvelles, la foudre, puisque foudre il y a, n'a encore frappé que les Turcs.

Trébigne est toujours étroitement bloquée par les insurgés, qui se sont emparés de Douzi-Monastir, malgré ses fortifications. De plus, il paraît que ces montagnards, qu'on nous disait dépourvus d'armes et de munitions, ont au contraire tout ce qu'il leur faut pour continuer la lutte. Comme tous les peuples chasseurs, ils sont d'excellents tireurs, habitués à la marche et aux fatigues ; et, dissimulés en petites bandes, ils déciment les troupes turques.

Il se passe là-bas ce qui se passe en Espagne. Le gouvernement chante victoire, mais il met sur pied toutes ses forces disponibles ; comme le gouvernement de don Alphonse, qui annonce tous les jours des triomphes, et qui prépare une levée en masse parce que son armée est impuissante à vaincre les carlistes, Constantinople et Madrid rivalisent à qui donnera les nouvelles les plus contraires à la vérité.

On ne peut croire à des succès quand on voit ces gouvernements aux abois faire appel à toutes leurs ressources et lever de nouvelles recrues, comme en un péril imminent.

On écrit de Constantinople à l'Agence Havas :

« Les dernières nouvelles reçues de l'Herzégovine aux ambassades de Péra ne répondent guère à la confiance qu'affecte de placer la Sublime-Porte dans la prochaine répression du mouvement insurrectionnel. Les troupes ottomanes ont eu jusqu'ici avec les rebelles six engagements, dont le dernier, qui a eu lieu le 4^e de ce mois, a été très-meurtrier et, comme les précédents,

sans résultat décisif. Les insurgés, de nouveau à mettre bas les armes sous promesse d'une amnistie générale, ont encore repoussé ces offres de conciliation et se sont retirés dans leurs montagnes pour se réorganiser et recommencer la lutte. Ils sont abondamment pourvus d'armes et de munitions, ce qui ne permet plus de douter que ce mouvement ne fût préparé de longue main.

« Maintenant, ce qui semble compliquer la situation, c'est que l'Albanie s'agite à son tour, et qu'il y a, d'autre part, en Serbie, un parti qui encourage les rebelles à la résistance en leur faisant espérer le renversement du prince Milan et l'avènement du prince Karagiurgevitch, et par conséquent le concours actif de la Serbie pour aider les Slaves de l'empire ottoman à reconquérir leur indépendance. Le départ subit du prince Milan pour Vienne se rapporte sans doute aux manœuvres de ce parti qui tend à jeter la Serbie dans les aventures.

« Tout en télégraphiant ici que la révolte est à la veille d'être réprimée, Dervisch-Pacha demande néanmoins qu'on lui envoie des renforts.

« Quant au Montenegro, il se tient parfaitement tranquille, et pour la première fois depuis longtemps, la Sublime-Porte a lieu d'être satisfaite de la façon d'être du prince Nicolas à son égard. »

De plus on écrit de Vienne à la *Perseveranza* :

« La concentration de troupes aux confins de l'Herzégovine continue, et le général Molinari, commandant de ces troupes, a été mandé à Vienne pour conférer avec les ministres.

« Le mouvement insurrectionnel n'est pas encore dompté ; il y a même des personnes qui croient qu'il pourrait se prolonger, et on se prolongeant, forcer le gouvernement autrichien à intervenir.

« La concentration de troupes faite dans des proportions plus considérables que ne l'exigeait la simple surveillance de la frontière, et l'appel à Vienne du général Molinari, peuvent raisonnablement être considérés comme le signe de la préoccupation et de la prévoyance du gouvernement autrichien, qui ne veut pas se laisser prendre au dépourvu par les événements. »

Le *Times* publie la dépêche suivante :

« Constantinople, 10 août.

« La Porte a envoyé 2,000 hommes de troupes dans l'Herzégovine par la voie de Klek, port de l'Adriatique. Le mécontentement a pris des proportions considérables et des engagements sérieux sont signalés.

« Les insurgés ont fait subir de grands dommages à la ville de Trébigne, une souscription a été ouverte en Dalmatie. Les populations voisines témoignent de la sympathie pour l'insurrection.

« On ne donne aucune vraie raison des causes qui ont produit le mécontentement, mais des agitateurs ont surexcité les passions populaires.

« La Porte n'éprouve aucune inquiétude quant au résultat. »

Voici le manifeste que Dervisch-Pacha vient d'adresser aux insurgés de l'Herzégovine, et dont les dispositions rigoureuses semblent un indice de la gravité du mouvement :

« Aux populations de S. M. le Sultan.

« La volonté du Sultan m'a confié la mission de réprimer la révolte. A cet effet, Sa Majesté m'a envoyé par le Grand-Vizir, à la date du 16 juillet, des pleins pouvoirs en vertu desquels j'ordonne ce qui suit :

« Quiconque prête aide et assistance aux insurgés sera puni de la peine de mort.

« L'état de siège est déclaré dans toutes les provinces et districts soumis à mon commandement.

« Tout musulman aura le droit d'appréhender au corps un chrétien, du moment que ce dernier est suspect d'avoir des intelligences avec les ennemis de notre très-gracieux Sultan ou de vouloir se joindre aux insurgés.

« Les étrangers résidant dans ces provinces sont astreints à suivre toutes les ordonnances et prescriptions qu'il me plaît d'édicter pour la durée de l'état de siège.

« Ces mesures ne seront pas de longue durée. L'étoile des insurgés est déjà à son déclin.

« J'ordonne que toutes les communes et corporations se tiennent à notre service, et cela sans proférer aucune plainte.

« La foudre de la colère du Sultan tombera sur tous ceux qui oseront faire la moindre résistance. Nous ne serons que justes en étant impitoyables.

« Défends de donner gîte ou nourriture aux insurgés. Ceux qui les donneront seront punis de la peine de mort, aussi bien que ceux qui les auront reçus.

« J'ordonne les prières publiques dans tous les temples de la province, afin de supplier le Très-Haut de nous accorder sa protection.

« J'ordonne que la présente proclamation soit affichée dans les trois idiomes de la province, c'est-à-dire en langue turque, en langue grecque et en langue slave.

« Je prie MM. les valis de la faire afficher dans toutes les localités, afin que personne n'en ignore et que tout le monde éte les dures prescriptions de l'état de siège.

« Donné dans notre palais du vilayet de Bosnie, le 21 juillet 1875.

» DERSVICH-PACHA. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Vendredi prochain, il y aura répétition générale du carrousel. La musique du 32^e y assistera.

L'Agence Havas nous apprend que l'Ecole de Saint-Cyr se rendra à Saumur pour assister au carrousel et aux grands exercices militaires qui auront lieu le 20 août à l'Ecole de cavalerie de cette ville.

La souscription du département de Maine-et-Loire, pour les inondés du Midi, s'élève à deux cent cinquante mille francs.

Les journaux d'Angers publient l'arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire fixant l'ouverture de la chasse, dans le département de Maine-et-Loire, au dimanche 5 septembre.

Des médailles et mentions honorables ont été accordées, par décret, à différents membres de sociétés de secours mutuels parmi lesquels nous remarquons :

Médaille d'argent : M. Besnard, président de la société de Vilhiers.

Médaille de bronze : M. Rivière, secrétaire-adjoint de la société philanthropique à Thouars.

Mention honorable : M. du Petit-Thouars, président de la société de Loudun.

MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS.

Concert du dimanche 15 août,

À 4 HEURES DU SOIR, PLACE DU CHAMP-DE-FOIRE.

Programme.

1. *Jupiter*, pas redoublé..... TILLIARD.
2. *Rêve de flamme*, mazurka..... BLÉGER.
3. *Amour de la Patrie*, fantaisie... HEITZ.
4. *La Griffierie*, polka..... FAYRE-DANNE.
5. *Parisina*, de Donizetti, fantaisie. TILLIARD.
6. *Retraite des Carabiniers*..... BLÉGER.

Des chaises seront réservées pour les souscripteurs et leurs familles.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 15 août 1875,

À 8 HEURES DU SOIR, SQUARE DU THÉÂTRE.

Programme.

1. *La Lisette de Béanger* (pas redoublé)..... L. BRUNET.
2. *Marietta* (mazurka)..... TILLIARD.
3. *La Vénitienne* (ouverture)..... TILLIARD.
4. *Annetta* (schottisch)..... TILLIARD.
5. *Le Danube bleu* (valse)..... J. STRAUSS.
6. *L'Œil crevé* (quadrille)..... HERVÉ.

Le dimanche 29 août prochain, jour du grand concours international de musiques à Limoges, aura lieu également, aux Sables-d'Olonne, un concours de musiques et d'orphéons.

Voici la liste des sociétés musicales, toutes de la région, qui ont pris l'engagement de concourir aux Sables-d'Olonne, d'après les journaux de cette localité :

Musiques d'harmonie. — La Roche-sur-Yon, 40 exécutants ; l'Île-d'Elle (Vendée), 24 id. ; Rochefort (Sainte-Cécile), 30 id. ; Parçay-Meslay, 25 id. ; Neuillé-le-Lierre, 46 id. ; Canon, 30 id. ; Loudun, 34 id. ; Thouars, 37 id. ; Azay-le-Rideau, 20 id. ; Champ-Robin-Vivry, 28 id. ; Luçon, 25 id. ; Sau-

mur, 45 id. ; Poitiers (Notre-Dame-des-Dunes), 46 id. — Total, 400 exécutants.

Fanfarses. — Fondettes-Vallières, 23 exécutants ; Chantonay, 22 id. ; Châteauueuf, 25 id. ; La Possonnière, 24 id. ; Cinq-Mars-la-Pile (Indre-et-Loire), 26 id. ; Preuilly (Indre-et-Loire), 25 id. ; Richelieu, 20 id. ; Chinon, 35 id. — Total, 200 exécutants.

Orphéons. — La Roche-sur-Yon, 44 exécutants ; Laval, 30 id. ; Tours, 35 id. ; Saint-Maixent, 28 id. ; Châteauueuf, 36 id. ; La Possonnière, 24 id. ; Breiloux (Deux-Sèvres), 30 id. ; l'Île-d'Elle, 24 id. — Total, 251 exécutants.

Nous lisons dans le *Patriote* :

« Moins heureux que le rédacteur du *Courrier de l'Aisne*, et bien que jugés par la même Chambre, le rédacteur en chef et le gérant du *Patriote* ont été condamnés par le Tribunal de la Seine à l'audience d'hier, sur l'instance engagée à la requête de M. Dugué de la Fauconnerie, à cinquante francs d'amende, aux frais et à l'insertion du jugement dans le *Droit* et la *Gazette des Tribunaux*.

« Si M. Dugué de la Fauconnerie a obtenu une condamnation là où nous espérons un acquittement, il n'a pas cependant obtenu tout ce qu'il voulait, car il demandait l'insertion du jugement dans six journaux politiques. »

Chemins de fer de l'Ouest et de Paris à Orléans.

Excursion dans la Loire-Inférieure, la Vendée et sur les bords de la Loire à l'occasion des fêtes du Congrès de Nantes. Train de plaisir de Paris à Nantes, du mardi 17 au vendredi 27 août 1875. 2^e classe, 26 fr., 3^e classe, 18 fr. (aller et retour). — Départ de Paris-Montparnasse, le mardi 17 août, à 10 heures 20, soir ; arrivée à Nantes le mercredi 18 août, vers 41 heures du matin ; départ de Nantes le jeudi 26 août, à midi 15, soir ; arrivée à Paris-Montparnasse le vendredi 27 août, vers 3 heures du matin.

VILLE DE SAUMUR.

ARRÊTÉ concernant la circulation aux abords et dans le chemin conduisant à l'Hippodrome, pendant les courses des 22 et 24 août 1875.

Le Maire de la ville de Saumur, Considérant que les travaux que fait exécuter la Compagnie du chemin de fer de Poitiers à Saumur, dans la traverse du chemin de grande communication n° 50, ont notablement diminué la largeur de ce chemin ;

Que le pont établi au-dessus de la voie ferrée et les rampes des deux côtés ne sont pas encore dans un état de viabilité convenable pour le passage des voitures et ne peuvent servir qu'aux piétons et aux chevaux de selle ;

Que l'affluence des voitures, des chevaux et des piétons que doivent occasionner, sur ce point, les courses qui auront lieu les 22 et 24 de ce mois, oblige l'administration à prescrire des mesures pour éviter l'encombrement et maintenir un ordre rigoureux dans le passage des voitures se dirigeant vers les courses ou en revenant ;

ARRÊTÉ :

Art. 1^{er}. — Toutes les voitures dirigées du côté du chemin des courses ou en revenant, seront mises à l'allure du pas, dans toute la longueur des remblais ou des fouilles qui rétrécissent le chemin n° 50, à l'endroit désigné pour le passage du chemin de fer.

Art. 2. — Les voitures passeront par file, les unes après les autres et dans l'ordre où elles arriveront, sans pouvoir dépasser les premières.

Art. 3. — Quand une voiture sera déjà engagée dans le passage, d'un côté, il sera interdit d'en faire avancer d'autres, de l'autre côté, jusqu'à ce que la première soit sortie du passage. A cet effet, les voitures arrêtées dans cette circonstance devront se tenir à 10 mètres de l'entrée du passage, suivant les indications qui seront données aux conducteurs par les agents de surveillance.

Art. 4. — Les piétons et les cavaliers ne pourront circuler que par les rampes et le pont, ou par la levée de ceinture qui vient du Pont-Fouchar, toutes les précautions étant prises pour éviter l'encombrement et assurer la sécurité des passants.

Art. 5. — Le commissaire de police est chargé d'assurer l'observation rigoureuse du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} août 1875.

Le Maire, LÉCOY.

COURSES DE SAUMUR

22 ET 24 AOUT 1875.

Premier jour de courses, dimanche 22 août.

1^o COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art, pour MM. les Officiers montant des juments de pur sang. — 2,200 mètres.

2^o PRIX DES HARAS : 2,000 fr., donnés par l'administration des Haras, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrées : 50 fr. ; moitié forfait, s'il est déclaré le 13 août avant 4 heures du soir. — Le second double son

Qual de Limoges, à Saumur.

GRAND MUSÉE D'ANATOMIE

d'anthropologie et d'histoire naturelle
(D^r J. DE GRONINGUE).

L'exposition de cette belle Galerie scientifique aura lieu pendant quelques jours seulement. M. de Groningue s'est attaché à choisir pour son musée les pièces offrant le plus d'intérêt, soit au point de vue de la science, soit au point de vue artistique, afin de rendre compréhensible à toutes les classes de la société la magnifique organisation dont se compose la machine humaine.

Le Musée contient plus de 900 pièces et sujets. Le Musée est visible de 10 heures du matin à 10 heures du soir, pour les hommes seulement ayant vingt ans révolus.

Prix d'entrée : 1 fr. — Militaires non gradés, 50 c.

Le Dictionnaire abrégé de la langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^o, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est à réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes ; les quinze premiers fascicules sont en vente.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.



M. BAUDOIN

Levée-Neuve, près Saumur.

Pour l'ouverture de la chasse, **FUSILS DE CHASSE** de Liège et de Saint-Etienne, à 45 0/0 au-dessous du cours, et **articles de chasse**.

TONDEUSE nouveau système Laclark, garantie, à 10 fr. — Repassage à 2 fr., garanti.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 — — — — —
7 — 35 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
6 heures — minutes du matin.
10 — 45 — — — — —
6 — 50 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 AOUT 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance décembre.	66 70	» 20	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	760	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	665	»	2 50	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	97 50	1	»	Crédit Mobilier	180	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	615	»	»	»
5 % jouiss. novembre.	104 83	»	»	Crédit foncier d'Autriche	560	»	5	Société autrichienne, j. janv.	620	»	5	»
Obligations du Trésor, t. payé.	472 50	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	330	»	»	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	225	»	1	Est, jouissance nov.	573 75	»	1 25	Orléans	313	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	488 75	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	962 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	310	»	»	»
— 1865, 4 %	500	»	2	Midi, jouissance juillet.	692 50	»	»	Est	309	»	»	»
— 1869, 3 %	346	»	1	Nord, jouissance juillet.	1185	»	7 10	Nord	317	»	»	»
— 1871, 3 %	323 50	»	»	Orléans, jouissance octobre.	995	»	»	Ouest	310 50	»	»	»
— 1875, 4 %	470	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	618 75	»	2 50	Midi	308 50	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	3880	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	290	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	601 25	»	3 75	Société immobilière, j. janv.	28 75	»	1 25	Vendée	235	»	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	490	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	360	»	»	Canal de Suez	517 50	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325	»	»									
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	925	»	»									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — omnibus.
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
4 — 19 — — — — — omnibus.
7 — 23 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Paris.

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.
A VENDRE UNE MAISON
A Saumur, rue du Petit-Pré, n° 11.
Composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage, cave, cour avec bâtiment au fond.
Revenu : 240 francs. — Mise à prix : 2,000 francs.
S'adresser audit notaire. (56)

CAFÉ DU CHAMP-DE-MARS
A Vihiers, A CÉDER DE SUITE
Avec la maison et les accessoires dudit café.
S'adresser à M^{me} veuve GODIN, à Vihiers, ou à M^r AUDOUIN, notaire à Nueil. (575)

HOTEL DE L'ESPÉRANCE
Rue de la Petite-Bilange, A LOUER
Pour la Saint-Jean 1876.

CH. CHARTRAIN
ANCIEN NOTAIRE, AGENT D'AFFAIRES, Expert-Comptable,
A Saumur, rue Royale, au coin de la rue de l'Abreuvoir.

Ventes et locations d'immeubles, Ventes de fonds de commerce et d'offices ministériels, Placements de capitaux, Recouvrements de toutes créances, Liquidations commerciales, Arbitrages, expertises, partages, Régie de propriété, Offres et demandes d'emplois, Renseignements commerciaux sur tous pays.

Agence générale d'assurances sur la vie, contre les accidents, l'incendie, le chômage qui en résulte, la grêle et la mortalité.
On demande des agents dans tous les cantons de Maine-et-Loire et de la Sarthe.

Consultations gratuites pour tous les clients. — Affranchir et envoyer un timbre pour la réponse. (394)

Une maison de pâtisserie de Saumur demande un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN FOUDE
D'une contenance d'environ trente-deux barriques.
S'adresser au bureau du journal.

PRAIRIE AU VERT POUR CHEVAUX
Aux Huraudières.
S'adresser à M. BOUCHÉ, hôtel de la Boule-d'Or, ou à M. FOUCHIER, près la barrière du Bray.

LIEBIG BOUILLON INSTANTANÉ
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
Pour Sauces et pour Assaisonnements
4 MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR
1867, 1868, 1869, 1872, 1873
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
Mis hors concours — Lyon 1872
SE VEND PARTOUT
EN GROS : 50, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

COMMERCE DE VOLAILLES
Gros et détail.

GIRARD Aîné
Rue de l'Hôtel-de-Ville, A SAUMUR
(Ancienne maison Vetté).

M. GIRARD a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fonder une maison, pour le commerce des volailles, beurre et œufs, etc., et qu'il se propose de donner une grande extension à son établissement.
On trouvera toujours chez lui un choix complet de volailles et de gibier, suivant la saison. (365)

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
Concile oecuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 430 gravures sur acier. 90 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mulier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romainum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Mallet-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causés célèbres illustrés, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. ornés. 390 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8°. 32 fr.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.
L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 480 fr.
CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° Jésus. 100 fr.
MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographies de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Établie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18
ANCIENNEMENT COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 121 millions

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. Davillier (Henry), régent de la Banque de France, ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris, Président du Conseil.
Lutscher (André), de la Maison Lentsch-Lutscher et C^o, Banquier.
Clausse (Gustave), Propriétaire.
Demachy, Banquier Régent de la Banque de France.
Vuitry, ancien Ministre président du Conseil d'Etat.
Pillet-Will (le comte), Régent de la Banque de France.
Denormandie, Membre de l'Assemblée nationale, ancien Président de la Chambre des Avoués.
MM. ADMINISTRATEURS
La Panouse (le comte de), Directeur de la Caisse d'Épargne de Paris, Administrateur du Chemin de fer de Paris à Orléans.
Lefebvre (Francis), ancien Banquier, ancien Régent de la Banque de France.
Moreau (Frédéric), Négociant, Cens de la Banque de France.
Mallet (Henri), de la Maison Mallet frères et C^o, Banquier.
Hottinguer (le baron), Banquier, Régent de la Banque de France.
André (Alfred), Banquier, Membre de l'Assemblée nationale, Régent de la Banque de France.
De Waru (A.), ancien Régent de la Banque de France.
Rothschild (le baron Gustave de), Banquier.
MM. GENSEURS
Archéacon (Edm.-Alexandre), ancien Agent de change.
Le Lasseur, de la Maison Périer frères et C^o, Banquier.
Bourceret (Ant^e), Propriétaire.
PRÉSIDENT HONORAIRE
M. Bourceret (F.), ancien Banquier, Propriétaire.
DIRECTEUR
M. Onfroy (J.-S.-L.), ancien Négociant, ancien Membre du Conseil municipal de la ville de Paris.

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE
Participation dans les bénéfices de la C^o.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE
Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie. 28,107,916 fr.
Arrérages payés aux Rentiers. 129,628,202 fr.
Bénéfices répartis aux Assurés en cas de décès pour la vie entière. 11,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à Saumur, à M. Gauron ; à Angers, à M. Périgault ; à Lionel, à M. Manceau ; à Beaufort, à M. Clémoi ; au Chouet d'Angers, à M. Morillon ; à Beaufort, à M. Sachel.

REVUE HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général. NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.
Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes.
ABONNEMENT : Un an, 12 fr.
A la librairie de E. BARASSE, rue Saint-Laud, 83, Angers.

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.